

Règlement Particulier du TOURNOI NATIONAL DE TALENCE 25 et 26 Mai 2019.

Article 1 : Le tournoi, de niveau national, se déroulera conformément au règlement FFbAD et toute inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses de séries N à P à partir de minimales pour tous les tableaux (SH, SD, DH, DD et DX).

Article 2 : Les joueurs inscrits ont l'obligation d'avoir la licence compétition pour la saison en cours.

Article 3 : Les juges-arbitres seront Butler Robert, Andre Noel et Derangere Sabine.

Article 4 : Le tournoi est limité à 500 joueurs suivant l'ordre d'arrivée des courriers accompagnés du règlement et l'homogénéisation du nombre de participants dans chaque série. Le nombre de tableaux autorisés est de 2. Les inscriptions seront autorisées en Simple ou Mixte et doubles.

Dans l'intérêt du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier ou regrouper certains tableaux en accord avec le juge-arbitre et les joueurs ou joueuses concernés.

Article 5 : Les simples et le mixte se disputeront le samedi ET le dimanche les doubles. Les tableaux seront constitués en respectant le CPPH. Il y aura 2 sortants par poule de 3 ou 4.

Article 6 : La date limite d'inscription est le 08 Mai 2019 (cachet de la poste faisant foi) et le tirage au sort aura lieu le 12 Mai 2019.

Article 7 : Les droits d'inscriptions sont fixés à 16€ pour 1 tableau et 21€ pour 2 tableaux. En cas de WO non justifié, les sanctions définies par la FFbAD seront appliquées (FFbAD / GdB / édition – 2015/1 - Chapitre 3.4. Les principes sportifs> Circulaire forfaits).
Aucun remboursement ne sera effectué après le 12 Mai.

Article 8 : Les joueurs doivent être présents dans la salle 40 min avant le début de leur match. Tout joueur absent sur le terrain 5 min après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.
Le temps de repos sera de 20 min minimum et le temps d'échauffement sur le terrain de 3 min.

Article 9 : Les matchs de poules se dérouleront en auto-arbitrage et les phases finales seront arbitrées par des arbitres volontaires.

Article 10 : Les volants sont à la charge des joueurs et devront être homologués FFbAD. En cas de litige, les volants officiels du tournoi sont :

- Babolat 2 pour les joueurs classés
- Babolat Tournament pour les joueurs NC

Des boîtes de volants seront en vente sur le tournoi.

Article 11 : Les règles du jeu sont celles éditées par la FFbAD. Un volant touchant les structures sera remis deux fois au service et compté « faute » durant l'échange.

Article 12 : L'US Talence Badminton décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.